

# Accident exposant au sang

L'accident exposant au sang reste toujours en 2024 un risque professionnel hélas bien connu depuis fort longtemps.

Il se définit en cas de contact d'un IDEL (par exemple) avec du sang ou tout produit en contenant.

A considérer également tous les liquides biologiques pouvant contenir des parasites, champignons, bactéries et des virus.

## Un risque de contamination pour les IDEL

– D'après l'Union Régionale des Professions de Santé (ou URPS), 62 % des IDE en ont déjà été victimes au moins une fois.

Le conseil de l'ordre a réalisé un sondage en ligne en 2017, entre autre pour les IDEL :

Soit 1 684 IDEL sur 4 785 interrogés; 35 % des infirmiers libéraux ont été victimes d'accident exposant au sang.

– Un accident exposant au sang (ou AES) est défini comme tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang.

Cet évènement indésirable comporte soit une effraction cutanée, telle que une plaie, coupure, griffure et surtout une piqure.

Il s'agit d'un accident percutané (ou APC).

Il peut également s'agir d'une projection sur une muqueuse. Le plus souvent au niveau du visage (œil, nez, bouche).

Voire sur une lésion cutanée, le plus souvent sur les mains et les avant-bras.

– Lorsqu'une infirmière libérale ou un infirmier libéral (installé ou remplaçant) est victime de ce type d'accident, il

convient :

- D'interrompre dès que possible la tournée de soins, sous réserve de la présence de collègue associé(e) et ou remplaçant(e).
- De vous rendre sans tarder aux urgences de l'hôpital le plus proche et de contacter le médecin référent AES.

**Si vous êtes éventuellement déjà contaminé, ne prenez pas le risque de contaminer d'autres patients.**

Et d'abord pensez à vous également en cas d'accident exposant au sang.



## **VIH VHB et VHC avec l'accident exposant au sang**

Il peut être engendré par contact percutané, muqueux ou sur une lésion de l'épiderme.

Quelques rappels s'imposent.

– Depuis le 15 septembre 2015, l'Autotest du VIH (toujours à la norme CE) est en vente libre et sans ordonnance, en pharmacie ou sur internet.

Son prix actuel se situe entre 10 à 30 € en fonction des pharmacies et votre secteur géographique.

Il n'est pas remboursé par la sécurité sociale.

Ceci pour vous permettre surtout d'avoir une réponse rapide.

Vous pouvez bien sûr le faire plus tranquillement chez vous.

– **Bon à savoir VIH INFO SOIGNANT de 9 à 21 heures, 7 jours sur**

**7 au 0810 630 515.**

– Pour savoir également les coordonnées du centre d'accueil potentiel le plus proche SIDA INFO SERVICE au 0800 840 800.

– Dès que vous le pouvez: nettoyez (eau et savon), rincez en abondance.

**Surtout bien désinfecter (Dakin, Bétadine, alcool à 70°) votre plaie sans la faire saigner.**

Ou alors, rincez en abondance (eau et sérum physiologique) la muqueuse concernée, en cas de projection.

– Dans les 4 heures (voir dans l'heure) qui suivent l'AES, le médecin de l'hôpital mettra en place en urgence tous les tests rapides de dépistages.

La détermination précise du risque infectieux et le suivi sérologique et les traitements appropriés.

A envisager l'opportunité de débiter un traitement prophylactique.

Avec une réévaluation systématique dans les 48 à 72 heures.

Il est important de prévoir en urgence un prélèvement sanguin sur tube sec du patient source d'éventuelles infections.

Afin d'établir son bilan sérologique (à vérifier en urgence l'infection VIH et les statuts VHC et VHB).

Si ce dernier refuse, ce qui est son droit, il faudra alors le considérer comme infecté à priori.

– Dans les 24 heures qui suivent l'AES, l'infirmier libéral effectue une déclaration d'accident du travail au centre de sécurité sociale et à son assureur.

Si vous avez prévu une couverture privée. Mais attention, votre régime de protection de santé de base ne couvre pas le risque professionnel.

**En général que faire en cas d'AES, voici la source officielle : [geres.org](http://geres.org).**

**Il s'agit du Groupe d'Etude sur le Risque d'Exposition des**

**Soignants (aux agents infectieux).**

## **VIH test et autotest accident exposant au sang**

– Les autotests de dépistage de l'infection par le VIH sont aussi disponibles en pharmacie ou sur commande par internet. Ils sont utilisables par toute personne souhaitant se dépister seule à son domicile, et toute intimité ou chez un(e) proche. Le prélèvement et l'interprétation des résultats sont à faire soi-même.

Ce test permet de détecter des anticorps anti VIH 1 , anti VIH 2 et l'antigène P24.

en 10 à 30 minutes à partir d'une simple goutte de sang, par auto piqueur à l'extrémité de votre doigt.

**Dans l'éventualité où votre test peut être positif : le résultat doit toujours être confirmé en laboratoire, pour être plus sûr.**

**Cela se concrétise par un test sanguin Elisa de quatrième génération.**

– Il existe également les Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (ou TROD).

Le dépistage du virus du Sida peut se faire en laboratoire d'analyse.

Normalement, c'est gratuit, sans ordonnance et sans rendez-vous.

## **Une AT/MP en prévision d'accident**

## **exposant au sang**

– Afin de limiter les carences dramatiques du régime de la protection sociale des IDE libéraux.

C'est le régime des Praticiens Auxiliaires Médicaux Conventionnés (ou P.A.M.C).

Cliquez sur le lien ci-après; il s'agit de notre article qui vous explique ce qu'est l'[Assurance Volontaire de l'Accident du Travail pour l'IDEL](#).

**A lire également notre comparaison avec une assurance privée pertinente : la surcomplémentaire.**

A savoir également tout ce qui concerne [les assurances des infirmiers libéraux](#).

– En cas d'accident exposant au sang et dans l'attente de vos sérologies:

- Il est recommandé de ne pas donner son sang, d'avoir des rapports sexuels protégés.
- Et de porter impérativement des gants lors de la reprise de votre activité professionnelle.

## **10 mesures pour prévenir l'accident exposant au sang**

– Vérification de la vaccination normalement obligatoire contre l'hépatite B.

– Port de gants à usage unique.

– Utilisation de matériel médical sécurisé et adapté aux gestes de soins.

– Pose de l'objet piquant ou tranchant souillé dans [un conteneur ou un collecteur certifié DASRI \(voir article\)](#)

adapté à proximité immédiate.

- Ne pas recapuchonner une aiguille ou un trocart.
- Possession d'un flacon de DAKIN ou équivalent dans votre mallette de soins.
- Connaissance récente de la conduite à tenir en cas d'accident exposant au sang.
- Connaissance du téléphone de l'établissement référent le plus proche de votre secteur d'activité.
- Participation si possible aux formations des laboratoires sur l'évolution des nouveaux matériels sécurisés.
- Ne surtout pas rester isolé car risque de minimisation de l'impact psychologique en cas d'accident exposant au sang.

Olivier Luck